

Rapport n° 1 :**Approbation du verbatim du 13 décembre 2023**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	14 février 2024

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CAC du 18 octobre 2023	2
2. Point d'actualité UBFC	2
3. Mission doctorale : Changement de direction des ED SPIM et DGEP ..	14
4. Mission doctorale : Focus sur 2 actions de valorisation du doctorat menées en 2023	17
5. Questions diverses	24

VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023)

(La séance de CAC plénier est ouverte à 14 h 30, salle du Conseil – UBFC siège – et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, vice-Président de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et tous.

(Didier Chamagne procède à l'appel).

Nous sommes à 36, nous avons donc le quorum. Nous pouvons démarrer.

1. Approbation du verbatim du CAC du 18 octobre 2023

On commence par le verbatim, comme d'habitude, et ensuite je passerai la parole à Lamine Boubakar qui est présent à nos côtés. Vous avez le verbatim à l'écran.

Avez-vous des remarques, des questions, des commentaires sur ce compte rendu ?
(Néant).

Je vous propose de le mettre aux voix.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2. Point d'actualité UBFC

Nous passons au point de situation ou d'actualité UBFC, et je donne la parole à Lamine Boubakar.

M. Boubakar.- Bonjour à toutes et à tous.

Comme c'est devenu un peu de tradition, il y a un point régulier sur la situation du site. Je ne serai pas très long puisque nous sommes dans une phase où les choses bougent relativement lentement, malheureusement.

Il y a quelques points que je pourrais néanmoins aborder avant de laisser la place aux questions, si vous en avez, de tous ordres, y compris les plus gênantes. Je me plierai bien au jeu des questions-réponses.

Concernant à proprement parler du CAC, je suis toujours en attente du retour du ministère concernant les statuts de la future ComUE, c'est-à-dire après la sortie de l'uB et de



BSB. Ce sont évidemment des statuts qui redimensionnent les CAC et, pour l'instant, je n'ai toujours pas de retour malgré mes nombreuses relances.

Ce n'est pas en soi une information palpitante, mais au moins elle dit que nous sommes toujours dans une situation d'attente.

Un deuxième point marquant de cette fin d'année, ce sont les précisions que nous devons remonter à l'Etat, donc au ministère et au SGPI, suite au premier document qui devait nous aider à débloquer les PIA qui restent encore bloqués. Le document est pour ainsi dire prêt, même finalisé. Il fait néanmoins encore l'objet de discussions avec certains chefs d'établissement.

J'aurais souhaité pouvoir l'envoyer rapidement pour avoir un retour. Malheureusement, cela risque de ne pas être le cas.

Ce que je peux néanmoins vous dire, c'est que je l'ai transmis au SGPI et au ministère pour avoir néanmoins un avis sur les propositions qui sont faites de façon à ne pas susciter encore un émoi à la lecture du dossier. J'ai longuement échangé avec le SGPI et les propositions qui sont faites en l'état sont recevables. Nous devons encore converger avec les chefs d'établissement.

Le dernier point concerne la dynamique de site, simplement pour vous signaler qu'avec l'accord des chefs d'établissement, nous avons commencé à mettre en place les instances de pilotage de cette politique de site. Au fond, la gouvernance de la politique de site se fera à travers quelques instances. Elle sera évidemment portée par l'EPE qui succédera à la ComUE et elle se fera à travers quelques instances.

Pour l'instant, nous avons mis en place le comité de pilotage de la recherche qui en est déjà à sa deuxième réunion, ce qui laisse entrevoir l'enthousiasme des participants et la volonté de continuer à faire vivre la dynamique de site qui est née ces dernières années. C'est quelque chose de très positif et qui nous donne l'espoir d'un devenir positif malgré la volonté de l'uB et de BSB de quitter la ComUE. Ceci n'handicaper pas la dynamique commune ; c'est ce que l'on peut constater à travers ce qui se met en place.

Voilà les nouvelles que je peux vous donner, qui sont directement liées à l'activité du CAC. Concernant le collège doctoral et les écoles doctorales, je pense que vous avez les informations par Thierry Rigaud.

Encore un mot pour dire que le collège doctoral, de par la volonté de l'ensemble des chefs d'établissement, restera évidemment commun à l'ensemble du site et que son fonctionnement sera assuré par les frais d'inscription que les établissements rendront pour qu'il continue à fonctionner.

La logique veut que tous les outils qui impliquent la politique de site et qui font le lien soient maintenus et renforcés. Il y a donc le cas du collège doctoral dont je viens de parler, je peux aussi parler des Graduate Schools. En gros, c'est la démarche que nous souhaitons adopter aujourd'hui.

Je m'arrête là pour les informations et je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. Rauch.- Je vais poser une question qui vient de Jihad.

Vu que les politiques de site continueront, tout comme les écoles doctorales, les doctorants qui seront en train de réaliser leur thèse sur la transition auront un diplôme qui sera accrédité par qui ?

M. Boubakar.- On parle des étudiants qui sont inscrits à UBFC et qui soutiendront dans la période transitoire, c'est-à-dire à partir de septembre.

Là, c'est une question que Thierry Rigaud devait poser au ministère. Je ne sais pas s'il a eu un retour.

En tout cas, les établissements sont d'accord pour que la soutenance se fasse sous le label UBFC. Mais l'idée était peut-être de converger aussi avec le ministère sur cette question. En tout cas, le problème a été posé tel quel aux chefs d'établissement qui acceptent bien volontiers - et c'est naturel - que les soutenances se fassent sous l'étiquette UBFC, les inscriptions au-delà se faisant bien sûr dans les établissements.

M. Rauch.- Dans le dernier courrier que le SGPI avait envoyé, il était bien question que le nom « UBFC » reste avant et après le changement de statut. Un autre nom avait été proposé (Louis Pasteur) et il a finalement été refusé.

M. Boubakar.- Non, pas du tout.

Il a été question de donner ce nom au projet de ComUE expérimentale. Aujourd'hui, ce projet n'est plus d'actualité et il n'y a pas eu de suite par rapport à ce nom.

Si la question concerne la ComUE, la ComUE telle qu'elle existe aujourd'hui continuera à s'appeler UBFC jusqu'à la création du futur EPE qui lui succédera.

M. Rauch.- Ce sera au 1^{er} janvier 2025 ?

M. Boubakar.- Oui, au 1^{er} janvier 2025.

L'EPE n'envisage pas de reprendre le nom UBFC. Aujourd'hui, nous en sommes là.

Je pose la question aux chefs d'établissement impliqués dans la continuité et je leur demande actuellement de réfléchir à un nom, mais nous n'avons pas de nom précis jusqu'à aujourd'hui pour le futur EPE.

Ce qui semble faire l'unanimité, c'est que ce ne sera pas UBFC.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. Barakat.- Les inscrits en thèse 2023-2024 auront leur doctorat après 2025, donc toujours avec l'uB, etc.

M. Boubakar.- Il pourra y avoir une réinscription. Je ne sais pas, techniquement, comment cela peut s'organiser. La question qui a été posée, c'est pour la période transitoire qui va de septembre à la création des établissements futurs, c'est-à-dire en janvier 2025. Dans cette phase, les doctorants qui soutiendront le feront sous l'étiquette UBFC. Cela n'a pas été discuté au-delà. C'est-à-dire que nous n'avons pas traité la question de tous ceux qui se sont inscrits jusqu'au dernier moment à UBFC.

Je répondais sur la période transitoire qui va de septembre à janvier. Au-delà, c'est un sujet qu'il faudra de toute façon aborder, mais il n'est pas improbable que pour une inscription récente, celle-ci soit basculée dans les établissements.

Je parle sous le contrôle de Thierry Rigaud, que je laisse aussi intervenir.

M. Rigaud.- Je voudrais apporter une précision là-dessus, non pas par rapport à une réponse quelconque du ministère qui ne nous a pas répondu, mais pour donner l'expérience de ce qui s'est passé quand la ComUE a été créée.

Les doctorants qui étaient inscrits dans les établissements à cette époque ont diplômé UBFC, c'est-à-dire que c'est la dernière inscription qui fait état de l'endroit où le diplôme est délivré.

Ceux qui avaient commencé leur thèse, qui avaient fait 2 ans à l'uB et leur dernière année à UBFC ont été diplômés UBFC. Il n'y a donc pas de raison que ce ne soit pas l'inverse cette fois-ci, c'est-à-dire que les gens qui sont inscrits en première année à UBFC, qui vont soutenir dans 2 ou 3 ans lorsque ce ne sera plus le régime UBFC, soient diplômés dans leur établissement en fonction des accréditations qui ont été demandées. Si c'est quelqu'un qui est à l'uB, il sera sans doute diplômé de l'uB, du moins de l'EPE, etc.

En sachant que je parle sous couvert d'une réponse positive du ministère, ou négative d'ailleurs, mais là, il n'y a aucune réponse.

De la même manière pour ceux qui vont soutenir entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024, normalement il n'y a pas besoin de se réinscrire dans ce cas-là. S'il n'y a pas besoin de se réinscrire, ils sont inscrits à UBFC, ils auront donc le diplôme UBFC. Je pense que là, même si le ministère ne nous répond pas, on peut tout de même confortablement donner cette réponse-là.

M. Rauch.- Tu as dit que tous les outils de pilotage de site seraient conservés, donc que les écoles doctorales resteraient comme elles sont.

M. Boubakar.- Non, j'ai dit qu'il y avait un certain nombre d'instances en appui à la politique de site et j'ai évoqué le comité de pilotage de la recherche qui fait partie de ces instances.

Au-delà des instances, il y a des dispositifs, des organes comme le collège doctoral qui resteront également communs.

Pour les écoles doctorales il a été acté que trois d'entre elles seraient portées par l'uB et trois autres par l'UFC. Sur l'ensemble, il y a une accréditation partagée, partagée totalement entre l'uB et l'UFC et partiellement avec les autres établissements du site. Mais les écoles doctorales ne sont plus portées par UBFC.

M. El Naboulsi.- Et techniquement, les allocations vont-elles revenir dans les établissements ?

M. Boubakar.- Oui.

M. Rauch.- Il y a sept écoles doctorales.

M. Boubakar.- Non, il y en a six.

Mme Piat.- Et il y en a trois à l'uB ?

M. Boubakar.- Trois seront portées par l'uB mais co-accréditées, c'est-à-dire qu'il y a une co-accréditation partagée pour le doctorat et l'HDR entre uB et UFC, pour le doctorat avec les autres établissements, mais pas totalement, par thématique.

M. Barakat.- Ceci va donc rester.

M. Boubakar.- Qu'est-ce qui va rester ?

M. Barakat.- Ce périmètre des écoles doctorales entre uB et UFC après 2025.

M. Boubakar.- Trois écoles doctorales seront portées par l'uB mais en co-accréditation avec l'UFC, l'inverse est vrai également.

Mme Piat.- Elles sont toutes en co-accréditation.

M. Boubakar.- Toutes seront co-accréditées entre l'uB et l'UFC pour le doctorat. C'est une co-accréditation partagée, c'est-à-dire que chaque établissement peut délivrer le doctorat indépendamment l'un de l'autre. Il y a également une co-accréditation partagée avec les établissements du site, mais pas forcément sur tous les domaines.

M. Barakat.- Ce qui nous permettra de garder le pilotage des écoles doctorales collectivement.

M. Boubakar.- Je distinguerai le portage de l'accréditation. Ce qui relève du portage relève de l'établissement qui va porter en tant que tel, mais l'accréditation est commune. Elle est partagée.

M. Rauch.- Au niveau du déblocage des PIA, on nous avait dit que ce serait septembre ou octobre. Quel est l'intérêt, finalement, de le retarder ? Qu'est-ce qui bloque ?

M. Boubakar.- Nous avons remonté un premier dossier qui a été jugé imprécis sur certains aspects. On nous demande de préciser un certain nombre de points. C'est l'objet du document qui est finalisé, dont j'ai parlé.

Pour éviter d'avoir de mauvaises surprises, j'ai demandé l'avis du SGPI avant de le soumettre officiellement. Je l'ai donc envoyé au SGPI et au ministère. C'est évidemment le SGPI qui impose un peu ses critères puisque c'est lui qui libère. Pour en avoir discuté avec lui pas plus tard qu'hier, les propositions qui sont faites répondent à ses attentes. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui.

Je ne veux pas anticiper la réponse, mais ce que je peux dire, c'est que les propositions qui sont faites répondent aux attentes du SGPI.

M. Rauch.- Mais les propositions qui sont faites ne correspondent pas aux vœux de tous les chefs d'établissements.

M. Boubakar.- Aujourd'hui, il y a encore sujet à discussion.

Les points qui ont demandé à être précisés, c'est bien sûr l'effectivité du portage de la politique de site par la ComUE et l'EPE qui lui succédera. Il faut donc démontrer de quelle façon - et de façon effective - ce portage sera réalisé.

Le deuxième point concerne les Graduate Schools. Est-ce qu'elles continuent à structurer le site et comment est-ce qu'elles continueront à le faire au-delà des financements PIA ?

Le troisième point, c'est le retour de la marque UBFC, ce qui, en fait, importe peu puisque la marque n'est plus protégée. C'est plutôt le domaine UBFC.fr et sans doute existe-t-il des domaines UBFC.exe ou UBFC.org qui ont été déposés par l'uB actuellement. C'est donc eux qui les détiennent jusqu'à fin mars. Mais en même temps, ce sont des éléments importants pour qu'UBFC puisse gérer de façon autonome ses infrastructures numériques puisque la création des adresses mail, des sites, etc., en dépend.

Aujourd'hui, on est obligé de passer par l'uB et le Président de l'uB a insisté en disant qu'il voulait s'assurer que le nom « UBFC » ne serait pas utilisé après, ce qui n'était pas l'intention des chefs d'établissement qui veulent continuer.

Pour l'instant, la rétrocession du nom du domaine n'est pas encore effective. Tout cela est bien noté dans le dossier qui est remonté, du moins qui devrait être remonté.

M. Barakat.- La notion de site peut bouger. En termes de politique de site et du point de vue EPE, ce n'est plus la même vision du site comme elle l'était à l'époque d'UBFC, donc le périmètre, certaines prérogatives, certains domaines à l'intérieur du site. On ne peut donc pas parler du site comme on en parlait à l'époque d'UBFC.

M. Boubakar.- Du point de vue de l'Etat, le site, c'est la région UBFC. C'est-à-dire qu'au fond, ce que souhaite l'Etat, c'est que la ComUE - puisque c'est son choix - se transforme en EPE. C'est donc un établissement qui regroupera un certain nombre d'établissements, pas tous de fait. Il devra se développer pour lui-même, mais en même temps, l'Etat demande que ce même établissement porte la politique de site. Il va donc devoir également s'organiser, se structurer pour intégrer les missions qu'assure aujourd'hui UBFC pour l'ensemble du site et l'ensemble des établissements. Par exemple, quand il s'agit de porter un PIA impliquant la politique de site, cela veut dire impliquant l'ensemble des établissements. L'EPE ne va donc pas travailler que pour lui-même, il va travailler pour l'ensemble des établissements du site.

M. Barakat.- Y compris pour l'uB ?

M. Boubakar.- Bien sûr. La notion de portage de politique de site est là. Le site ne se limite pas au périmètre de l'EPE, c'est toute la région.

M. Rauch.- Au niveau des conseils, la date de retrait de l'uB d'UBFC, c'était bien le 31 décembre 2023 ?

M. Boubakar.- Non, le 31 mars 2024.

M. Rauch.- Qu'est-ce qui va se passer à ce moment-là au niveau du CAC et du CA ?

M. Boubakar.- C'est l'objet des nouveaux statuts puisque comme il a été entendu que l'uB et BSB quittaient la ComUE, les statuts de la ComUE ayant été créés par décret, il faut un autre décret pour défaire le premier. Il a donc été proposé à un nouveau projet de statuts.

Ce projet de statuts a été soumis aux chefs d'établissement en conseil des membres. Ils en ont validé le contenu et, à l'issue de ce conseil des membres, plus exactement le

16 septembre, je l'ai transmis au ministère pour qu'il donne son avis avant que cela passe par le Conseil d'État, etc. J'ai souhaité le faire assez tôt pour que nous ayons le temps matériel d'avoir de nouveaux statuts qui prévaudront à partir du moment où l'uB et BSB sortiront.

Quels sont les principaux changements dans les statuts actuels ? Ce sont principalement les conseils, c'est-à-dire qu'à partir du moment où nous sommes dans une phase transitoire, il n'est pas pensable de réorganiser des élections à l'échelle du site pour reconstituer les conseils dans leur dimension initiale alors que nous en avons pour quelques mois de survie avant de passer à de nouvelles élections. Nous proposons donc simplement de réduire les conseils à la dimension des conseils moins les représentants d'uB et de BSB.

En même temps, nous avons proposé que concernant les sujets qui impliquent la politique de site, l'uB et BSB restent représentés dans l'ensemble des conseils en tant qu'observateurs, y compris après le 31 mars, pour toute question qui les concerne et qui est relative à la politique de site.

Ce sont les principaux aménagements qui ont été apportés à la version initiale des statuts.

M. Rauch.- En gros, ils ne seront plus votants.

M. Boubakar.- Ils seront observateurs des sujets qui les concernent, ce qui est normal. C'est quelque chose que nous avons fait acter par les chefs d'établissement et c'est remonté très tôt au ministère, ceci dans le souci du timing.

Comme je le disais, j'ai déjà fait plusieurs relances et je n'ai toujours pas de retour.

M. Rauch.- Là, il y a peu de chance que le retour soit négatif.

M. Boubakar.- Non, le retour ne peut pas être négatif. Le retour peut nous inciter à aménager quelques passages, mais fondamentalement, il n'y a pas de raison que ce soit rejeté, d'autant que la situation du site est bien connue. C'est d'ailleurs écrit tel quel dans les statuts, c'est-à-dire qu'on justifie cette évolution par le fait que nous sommes dans une phase transitoire. Tout cela est donc plutôt entendu.

M. Rauch.- Il y aura donc de nouvelles élections en mars 2025 ?

M. Boubakar.- Non, il n'y aura pas d'élections en mars 2025.

Là, j'ai fait remonter les statuts au ministère et j'attends son retour. S'il nous demande des aménagements sur ces statuts, nous les ferons et nous devons soumettre les nouveaux statuts au vote du CA. Le CA devra donc voter les nouveaux statuts, éventuellement demander leur correction. Mais là, ce sera carrément sur une version amendée par le ministère. On pourra donc le faire assez rapidement.

Dès lors que les statuts seront votés par le CA, ils remonteront dans le circuit CNESER / Conseil des membres / Conseil d'État, etc.

Il y a un CNESER en début d'année et le temps passe vite. Il faut compter aussi le temps que cela remonte par le Conseil d'État et que ce soit révisé. Là, je commence à être vraiment inquiet pour que la sortie soit effective au 31 mars.

M. Rauch.- Le président ou la présidente d'UFC est élu jusqu'à novembre 2024. Est-ce qu'il va y avoir des élections en novembre 2024 à l'UFC ou pas ?

M. Boubakar.- Non, en sachant que le futur EPE se fera sur le socle de l'UFC. Donc là encore, nous n'allons pas organiser de nouvelles élections à l'UFC.

L'idée est que si l'EPE - comme nous le souhaitons - est créé au 1^{er} janvier 2025, il faudra encore quelques mois pour que l'équipe dirigeante du futur EPE soit élue et, sur cette période, l'UFC sera sans doute mise sous administration provisoire.

M. Rauch.- Ce n'est pas la présidente actuelle qui poursuit son mandat ?

M. Boubakar.- Il est possible que le ministère demande à la présidente actuelle d'administrer provisoirement. Ce sera les conseils qui seront prolongés et pas la présidence. Les conseils seront donc prolongés par le ministère, mais le ministère peut demander à la présidente actuelle d'assurer l'administration provisoire. Mais là, je ne sais pas du tout ce qui sera décidé.

M. Rauch.- Finalement, il y aura une seule élection qui sera l'élection du président d'UFC, mais qui sera aussi le président du futur EPE.

M. Boubakar.- Non, ce ne sera plus l'élection du président de l'UFC puisque l'UFC disparaît en tant que telle. Ce sera l'équipe dirigeante du futur EPE.

M. Rauch.- Au 1^{er} janvier 2025, UFC devient donc UBFC, en gros.

M. Boubakar.- Non, pas UBFC non plus.

M. Rauch.- Cela ne s'appellera pas UBFC, en effet.

Mais j'ai lu que le ministère avait dit qu'il voulait qu'on l'appelle UBFC, qu'il ne voulait pas de « Louis Pasteur ».

M. Boubakar.- Non, pas du tout.

M. El Naboulsi.- C'était pour la ComUE expérimentale, mais pas l'EPE.

Cela pourrait être comme dans le cas de la crise sanitaire où on a prolongé pour Jacques Bahi pour quelques mois, il me semble, afin de passer la période.

M. Boubakar.- On peut en effet considérer que c'est une situation de crise, pas forcément sanitaire. Mais là en l'occurrence, c'est justement parce qu'il y a eu cette période de crise Covid que le mandat a été prolongé jusqu'en novembre. C'est pour cela qu'on a les élections en novembre.

En fin de compte, c'était un bien pour un mal, d'une certaine façon.

M. Chamagne.- Il n'y aura pas d'élections UFC, c'est sûr, ce sera du futur EPE.

M. Rauch.- Ceci va changer complètement les périmètres des services. Aujourd'hui, les services juridiques d'UFC deviendront les services juridiques du futur EPE, ainsi que le service pilote, le service RH, etc. Comment cela va-t-il se passer ?

L'ex-UFC va devenir le futur EPE. Comment cela va-t-il se passer dans les services ?

M. Boubakar.- La question des services peut-elle être abordée en CAC ?

M. Chamagne.- Oui.

M. Boubakar.- Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'EPE va devoir se structurer, se développer pour lui-même en incluant l'ensemble de ses membres, mais aussi conduire une politique de site avec les services que cela implique.

Le travail a déjà été entamé, mais pas de façon importante. Le travail sera vraiment entamé à partir de janvier, où il va falloir discuter à la fois avec les personnels d'UBFC. Etant donné que c'est le futur EPE qui reprend le portage de la politique de site, il emporte les biens et obligations de la ComUE actuelle. Les discussions vont donc se faire dans cette perspective et il s'agira de penser le périmètre et les missions des futurs services de l'EPE qui ne seront pas strictement ceux de l'UFC puisqu'il y aura la nécessité de conduire, en tout cas d'accompagner, la politique de site.

Aujourd'hui, ce sont 88 personnes au niveau du siège et, si on compte les doctorants, les postdoctorants, les IGE, les IGR, les techniciens qui sont mis dans les labos, c'est un total de 405 agents qui sont gérés par UBFC. Ceci vous donne la mesure du travail qui est effectué par la ComUE aujourd'hui et cela devra continuer à l'être au-delà.

La réflexion sur les services devra donc être conduite dans cette double perspective.

M. El Naboulsi.- Le personnel de l'uB qui est mis à disposition d'UBFC sera-t-il récupéré par l'uB à partir de fin mars ou est-ce qu'il reste jusqu'à la fin de l'année ?

M. Boubakar.- Ce dont nous avons discuté avec l'uB et avec les autres chefs d'établissement, toujours en conseil des membres, ce sont les conséquences de la sortie puisqu'il y a nécessairement des conséquences à tous les niveaux, en termes de prolongement des services, gestion des projets, gestion financière des projets, etc. Nous avons donc essayé d'être assez exhaustifs et de tout balayer.

La position de l'uB est constructive dans le sens où l'uB consent à maintenir des personnels nécessaires et même au-delà, c'est-à-dire qu'à partir du moment où cela s'inscrit dans la politique de site, cela se discute au cas par cas, évidemment. C'est quelque chose qui est entendu comme cela.

M. Barakat.- Que deviendront les autres établissements (ENSMM, UTBM) ? Est-ce qu'ils feront partie de l'EPE ? Est-ce la même stratégie que pour l'UFC ?

Tu disais tout à l'heure que l'UFC, à partir de novembre 2024, passerait à l'EPE. Est-ce le même cas pour les autres établissements ?

M. Boubakar.- Dans le principe de la construction des établissements publics expérimentaux, il y a cette université qui forme la base avec différentes modalités d'association pour d'autres établissements. Jusqu'à maintenant, même si les textes ne le précisent pas de façon explicite, le ministère n'a jamais voulu qu'au sein d'un EPE, une université soit composante. Je dis bien jusqu'à maintenant puisqu'il y a le cas de Saclay qui est en cours de discussion.

En principe, il y a donc une université et des établissements composantes, donc plutôt des écoles, publiques ou privées, avec au moins deux modalités d'association, soit en tant que membre associé, soit en tant que membre ou établissement composante.

Dans le cas de l'ENSMM et de l'UTBM, les CA auront évidemment le choix de se prononcer sachant que les deux établissements ont la possibilité d'être établissement composante. Mais l'ordonnance donne aussi la possibilité aux établissements, puisqu'on est dans une expérimentation, de conserver leur personnalité morale et juridique. C'est donc probablement ce qui sera choisi à partir du moment où on est dans une phase expérimentale, où les établissements ont besoin d'expérimenter leur capacité à travailler ensemble, à se fédérer autour d'un projet partagé, commun, que ce soit pour l'EPE qui succédera à la ComUE ou pour le projet d'EPE porté par l'uB. C'est en fait la même logique.

Il y a donc ces deux possibilités. Elles sont assez évidentes pour l'ENSAM et l'UTBM. S'agissant de l'IAD ou de l'ENSAM, je parle des sites bourguignons, ils ne détiennent pas en propre la personnalité morale et juridique. C'est l'étage national qui la détient. Ils seront donc de fait plutôt membres associés.

Il faut aussi savoir que l'EPE est par définition une expérience qui doit durer au minimum 3 ans. Dans le cas présent, puisque l'ordonnance avait été décidée pour 10 ans, nous sommes obligés d'expérimenter pendant 3 ans et pas plus puisqu'en 2028, l'expérimentation n'existera plus. La vocation naturelle est d'être évaluée par le HCERES et si l'évaluation est positive, on pourra être transformé en Grand Établissement, que ce soit l'EPE porté par Dijon ou celui-ci. Les deux pourront être éventuellement transformés en Grand Établissement.

Aujourd'hui, il faut savoir qu'en France, c'est la seule voie d'accès au statut de Grand Établissement qui est dérogatoire par rapport au Code de l'éducation. C'est-à-dire que la gouvernance est pensée de façon à coordonner les acteurs et non pas en mimant ce qui fait aujourd'hui la gouvernance d'une université.

Et même quand il y a passage au Grand Établissement, les établissements qui auront été composantes avec la conservation de leur personnalité morale et juridique pourront la conserver même après. Voilà un peu le schéma qui précise simplement, au fond, que l'enjeu est de favoriser les regroupements et de faire en sorte que les acteurs travaillent de façon beaucoup plus inclusive, c'est en effet un établissement unique, autour d'un projet partagé, même si les établissements conservent leur personnalité morale et juridique et donc leur capacité à gérer leurs finances et leurs ressources humaines. L'essentiel étant que tout cela soit géré en cohérence avec le projet partagé.

Voilà un peu l'esprit et la logique de ces établissements publics expérimentaux.

M. Chamagne.- Nadine Millot a demandé la parole.

Mme Millot.- Je n'ai peut-être pas bien suivi, je vous prie de m'excuser. Il me semble avoir compris que l'IAD et l'ENSAM ne seraient pas composantes. Qu'en est-il de l'UTBM ?

M. Boubakar.- Je dis simplement que du fait de leur statut, l'UTBM et l'ENSMM peuvent être établissements composantes si les CA le choisissent. C'était le sens de mon propos.

Mme Millot.- Merci.

M. Barakat.- On se retrouve donc avec un seul site et deux projets d'EPE concurrentiels.

M. Boubakar.- Non, ils ne sont pas concurrentiels. Il ne faut pas l'entendre de cette façon. Au fond, la vision du ministère est assez simple, c'est de dire que parmi les deux projets

envisagés, il y en a un qui porte la politique de site, l'autre ou les autres sont associés à la politique de site par convention.

M. Barakat.- On n'est donc pas en concurrence.

M. Boubakar.- Non, il n'y a pas du tout de concurrence entre les projets.

M. Barakat.- Non, entre les deux EPE.

M. Boubakar.- Non, il n'y a pas de concurrence, c'est une complémentarité qu'il faut savoir construire. Il n'y a pas de compétition.

Pour l'un et pour l'autre, la décision n'est pas la volonté des établissements. Ce sera une décision du ministère. C'est le ministère qui décide si oui ou non un EPE sera créé. Donc aujourd'hui, on parle de deux projets.

M. Rauch.- Pour devenir un Grand Établissement en 2028, je présume qu'il faudrait qu'il n'y ait plus qu'un seul EPE.

M. Boubakar.- Non, rien ne l'impose. Absolument rien ne l'impose.

Il faut être pragmatique. Ce qui est essentiel, c'est d'avoir les moyens de conduire une politique de site à laquelle tout le monde participe. L'Etat veut évidemment avoir un interlocuteur. Il a fait son choix en ce sens, mais en même temps, en faisant ce choix, il donne une responsabilité importante à l'EPE qui succédera à la ComUE, il faut tout de même bien en prendre conscience.

Les choses peuvent donc s'articuler dans cet état d'esprit. C'est-à-dire que l'EPE qui portera la politique de site aura des établissements qui seront des partenaires, comme l'EPE sera le partenaire des autres, mais tout cela sera dans le cadre d'une convention d'association à la politique de site.

M. Rauch.- Pour la gestion sur le terrain, il faut tout de même se dire qu'en décembre 2024 / janvier 2025, pour que ça s'articule et que ça fonctionne, il faudra fusionner ce qui est aujourd'hui ici et ce qui est la présidence d'UFC.

M. Boubakar.- C'est le travail qui est envisagé au cours de l'année 2024. L'enjeu est effectivement que l'on puisse arriver à des services dimensionnés de façon à répondre à ces deux missions dès la création, en janvier, de l'EPE. C'est exactement l'enjeu et sans doute la difficulté.

M. Rauch.- C'est surtout la difficulté.

M. Boubakar.- De toute façon, il n'y a que ça ! Il y a plus de difficultés que d'enjeux.

M. Chamagne.- Aujourd'hui, mais demain, il faut espérer le contraire.

M. Boubakar.- J'ai l'impression d'avoir pris beaucoup de temps.

M. Chamagne.- Il était important de pouvoir répondre.

M. Rauch.- C'était très intéressant.

M. Chamagne.- Oui, c'est très intéressant.

M. Rauch.- Je me fais le relais d'autres syndicats qui disent que la construction de l'EPE est opaque. Vous avez dû lire certains messages d'autres syndicats.

Je comprends tout à fait que cela ne puisse pas être une construction discutée, mise sur la table des conseils, mais c'est vrai qu'il est important de communiquer. Là, nous rédigeons des choses pour communiquer vers les personnels de l'université qui se demandent aussi ce qui va changer.

M. El Naboulsi.- Je l'ai toujours dit, il faut communiquer. J'ai dit à plusieurs reprises à l'ancien administrateur provisoire qu'il fallait communiquer auprès des personnels des établissements parce que les gens sont complètement perdus.

La crainte, aujourd'hui, c'est qu'on a déjà 1 000 couches et les gens pensent qu'on va multiplier les 1 000 couches par 1 000 avec des nouvelles propositions, etc. Là, c'est une crainte énorme.

M. Rauch.- L'avantage, c'est que UFC et EPE ne seront finalement plus qu'un seul établissement. Là pour le coup, on réduit d'une couche.

M. El Naboulsi.- Tu raisones UFC, sauf que l'UFC n'est pas la seule. Il y a d'autres établissements.

M. Chamagne.- Hugues Daussy veut prendre la parole.

M. Daussy.- Merci Didier.

Pour répondre aux remarques de Jihad et de Jean-Yves, vous avez raison, il faut que se soit discuté et c'est justement ce qui va être fait puisque, comme vous le savez, il y a des réunions d'information qui sont prévues au mois de janvier. Nous allons en faire cinq.

Ce sont des réunions qui ont vocation à vous informer, mais aussi à solliciter les contributions. Je le dis à destination de nos collègues de l'UFC qui sont là. Ce n'est pas simplement pour vous mettre devant le fait accompli, c'est pour vous présenter l'état de la construction, vous expliquer les grands systèmes structurels qui sont en cours de réflexion et solliciter des réactions et des contributions de votre part.

Il ne faut donc pas penser du tout que c'est un système à sens unique.

Cela tarde évidemment à venir parce qu'avant de vous présenter quelque chose, il faut qu'il y ait quelque chose de relativement clair de déjà établi pour servir de base à la discussion.

Cette discussion aura donc bien lieu et elle aura lieu en janvier.

M. Boubakar.- Pour compléter le propos de Hugues, il y a deux difficultés concentrées sur un temps relativement court, très court. C'est-à-dire que le démarrage a été tardif, donc la volonté de commencer à réfléchir à un projet de ce type-là s'est exprimée tardivement. En tout cas, elle était présente, mais elle a elle l'objet d'un travail engagé très tardivement.

Il y a deux difficultés. Il y a celle de penser la structuration de l'EPE et celle de penser le portage de la politique de site. Il y a donc vraiment deux difficultés.

Pour l'instant, je ne me suis pas exprimé que sur la politique de site et c'est normal dans ce cadre-là, mais il y a évidemment les questions relatives à la structuration de l'EPE et c'est celles-là qui seront abordées dans les différents établissements.

M. Rauch.- Il m'a semblé, lors de la campagne d'emplois que nous avons votée au CSAE il y a 15 jours ou la semaine dernière, qu'il y avait deux ingénieurs au service juridique à l'UFC. Je n'ai rien dit parce que j'avais des collègues qui étaient là et qui n'étaient pas d'accord avec cela, mais je me suis dit que ces deux ingénieurs « service juridique » étaient là pour commencer à structurer les services juridiques du futur établissement, que c'était déjà une anticipation de recrutements pour l'avenir.

M. Boubakar.- Nous n'avons pas encore commencé à travailler sérieusement sur la composition des futurs services. Cela va se faire, mais je ne ferai pas de lien pour l'instant.

M. Chamagne.- Nous allons en rester là. Je pense qu'il y a tout de même eu pas mal de réponses.

Merci, Lamine, pour toutes ces explications.

On fera un point à chaque CAC dans la mesure du possible, sachant que pour l'instant, cela a toujours été le cas, il n'y a donc pas de raison que cela change.

M. Boubakar.- Merci.

M. El Naboulsi.- Pour le second point, je ne serai pas présent.
(Départ de M. El Naboulsi).

3. Mission doctorale : Changement de direction des ED SPIM et DGEP

M. Chamagne.- Je vous propose de passer au point suivant et je vais afficher le rapport à l'écran. C'est Thierry Rigaud qui va nous le présenter.

M. Rigaud.- J'ai vu que Jihad El Naboulsi était sorti ; ce point le concerne effectivement en partie.

Pour vous planter le contexte, les écoles doctorales, toujours communes au sein d'UBFC jusqu'au 31 mars, mais qui continueront à être communes si tout va bien inter-établissement, ont besoin de directeurs. Nous avons deux directrices qui souhaitent laisser la main dès le 31 décembre.

La première est Thérèse Leblois de SPIM.

La seconde est Karine Brisset de DGEP.

Thérèse est directrice de l'ED SPIM. Karine est directrice adjointe de DGEP, les deux sur le site de Besançon.

Nous avons donc la nécessité de renouveler la direction ou la direction adjointe, ce qui peut se faire en cours de contrat sans aucun problème.

Pour rappel en introduction, sachant que je ne vais pas vous lire tout le texte législatif associé, mais pour faire court, le directeur d'une école doctorale est nommé par le chef

d'établissement après avis de la commission recherche du conseil académique ou l'instance qui en tient lieu – le CAC chez nous – et après avis du conseil de l'école doctorale.

Je vais commencer par l'école doctorale SPIM. Thérèse Leblois n'a pas encore démissionné, elle le fera au 31 décembre. Il y a eu deux candidats pour la remplacer à la tête de l'école doctorale SPIM. Le 23 octobre dernier, ces candidats ont été auditionnés par le conseil. Il y a eu un vote dont vous avez le résultat à l'écran et c'est Fabrice Sthal qui a remporté les faveurs des suffrages.

Si vous voulez savoir qui fait quoi, vous avez les CV des deux candidats joints en annexe des deux rapports.

Pour l'école doctorale DGEP, Karim Brisset a émis le désir de laisser la direction adjointe de l'école doctorale côté bisontin. Deux candidats ont également été auditionnés, entendus par le conseil de l'école doctorale DGEP le 1^{er} décembre dernier. Les deux candidats étaient Jihad El Naboulsi, que vous connaissez, et Christine Lebel.

Suite au vote, c'est Jihad qui a emporté le vote. Pareil, les CV des deux candidats sont joints au rapport.

Je suis chargée de demander au conseiller académique d'émettre un avis sur ces deux candidatures et ce n'est qu'après avis du CAC qu'on pourra transmettre à l'administrateur provisoire d'UBFC l'avis sur le fait de nommer Monsieur Sthal pour SPIM et Monsieur El Naboulsi pour DGEP.

M. Chamagne.- Merci Thierry.

M. Rauch.- Ont été élus un directeur et un directeur adjoint ?

M. Chamagne.- Non, c'est le directeur pour l'ED SPIM et le directeur adjoint pour l'ED DGEP.

Mme Piat.- A l'ED SPIM, le directeur adjoint reste ?
Je ne me souviens plus qui c'est.

M. Rigaud.- Oui. À l'ED SPIM, le directeur adjoint, qui est un Dijonnais, reste en place. Il n'a pas démissionné. Il n'a pas émis le désir de laisser la direction adjointe. Et pareil pour DGEP mais à l'inverse. La direction de DGEP est assurée par un collègue dijonnais, mais c'est la direction adjointe côté bisontin qui a voulu, pour des raisons personnelles, arrêter sa direction adjointe.

M. Chamagne.- Tout à fait.

M. Rauch.- Ce qui est peut-être à discuter, c'est le score de l'élection (7 voix/6 voix), c'est un score qui est serré. Est-ce que cela va faciliter la tâche d'un directeur, une fois qu'il sera élu, si jamais il n'est pas élu avec un grand nombre de voix ?

M. Rigaud.- Je ne sais pas. Nous en avons discuté avec Thérèse Leblois, mais je ne vois pas en vertu de quoi nous pourrions remettre en cause cette élection. Thérèse et Patrick Marquié, la directrice et le directeur adjoint, m'ont dit que c'était très partagé dans le conseil. C'est comme ça. On voit qu'il y a eu des votes blancs, des votes non-exprimés, etc.

Après, il faut voir que cette élection est faite pour l'année 2023-2024 parce que dès le 1^{er} septembre 2024, on repart sur une nouvelle accréditation. On en parlait tout à l'heure. Les accréditations ne seront plus au sein d'UBFC, ce sera des co-accréditations EPE uB et EPE UBFC – pour faire court sachant que ce ne sera pas ces noms-là.

Il va donc falloir qu'il y ait des co-accréditations et l'avis des CAC des nouveaux établissements. À cette occasion-là, on pourra très bien remettre en jeu - et c'est ce qui se fera sans doute dans toutes les ED - le conseil et l'équipe de direction.

Dans un an, tous ceux qui appartiendront aux CAC respectifs des nouveaux établissements auront donc à se prononcer sur l'équipe dirigeante des nouvelles écoles doctorales co-accréditées entre tous les établissements.

Pour répondre à la question, je ne sais pas si ça facilitera ou pas, mais on est parti pour 1 an sous cette configuration-là. Si ça se passe bien, cela pourra être confirmé, en quelque sorte, et si ça se passe mal, ce sera peut-être à l'ED d'en tirer les conséquences. Mais encore une fois, je ne vois pas au nom de quoi on remettrait en cause le vote.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques avant qu'on émette un avis ? (*Néant*).

Je pense que nous devons procéder à un vote.

M. Rigaud.- Oui, un avis favorable ou pas.

M. Chamagne.- Est-ce qu'on fait un vote couplé ou par ED ?

M. Rauch.- On fait pour les deux, c'est pareil. À moins que certains soient contre.

M. Chamagne.- Si personne n'est contre, on fait un vote groupé pour les deux écoles doctorales. (*Néant*).

Par rapport aux résultats des conseils, donc pour la direction de l'ED SPIM et la direction adjointe de l'ED DGEP, qui est contre la proposition ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

C'est adopté à l'unanimité moins une voix.

Merci à vous.

Merci, Thierry, pour la présentation de ce rapport.

M. Rigaud.- Deux candidats par ED, ce n'est pas négligeable.

M. Rauch.- Oui, c'est bien.

M. Rigaud.- Jihad peut donc revenir.

M. El Naboulsi.- Il était déjà revenu mais il s'est abstenu lors du vote.

M. Chamagne.- Nous passons au dernier rapport avant les questions diverses, toujours avec Thierry Rigaud.

4. Mission doctorale : Focus sur 2 actions de valorisation du doctorat menées en 2023

M. Rigaud.- Ce rapport sera un peu plus long, mais c'est pour information. Il n'y a pas de vote.

Il est en deux points, c'est pour informer des réalisations qui ont été faites par la mission doctorale pendant l'année 2022-2023, donc deux grosses réalisations. La première concerne la publication « Doctorat & Suivi de carrière des docteur.es UBFC ». C'est une publication que vous avez dû recevoir il y a quelques semaines par mail.

M. Chamagne.- Tout à fait.

M. Rigaud.- Vous avez tous dû la lire, mais je vais vous la rappeler tout de même un peu. Le contexte est le suivant. C'est une enquête qui est proposée tous les 2 ans et pas tous les ans - comme indiqué à l'écran - par le ministère. C'est une enquête qui s'appelle IPDoc (Insertion Professionnelle des Docteurs). Même si c'est le ministère qui l'a faite, qui la coordonne, chaque site est chargé de mener à bien les relances, contacter les gens, etc.

Cette enquête a été lancée en décembre 2021, elle s'est terminée en juin 2022.

À UBFC, nous avons 631 docteurs ciblés par l'enquête. 401 ont répondu, ce qui nous a fait un taux de participation de 63,5 %, ce qui est très bon, sachant qu'on augmente chaque année.

Toutes les questions étaient posées à deux cohortes, ceux qui avaient soutenu leur doctorat en 2018 et ceux qui avaient soutenu en 2020. Comme l'enquête s'est déroulée en 2021, c'était 1 an ou 3 ans après leur soutenance.

Vous avez ensuite le calendrier de la réalisation avec les grandes étapes. Ça a commencé en décembre. En juin, c'était terminé. En septembre 2022, nous avons commencé l'analyse des données pour UBFC. C'est Candice Chaillou qui le fait, elle est toute seule et elle n'a pas que cette mission dans son escarcelle. Nous avons embauché un doctorant en sociologie, Charly Dumont, pour 2 mois. Il était non-financé pour sa thèse, cela lui a donc permis d'avoir quelques moyens supplémentaires. Il a analysé statistiquement tous les résultats depuis septembre 2022 et, après, il a participé à la rédaction du document. Nous avons donc fait cela avec Candice, Charly et moi. Nous avons fait traduire. Nous avons finalisé la publication avec le service Com d'UBFC. En octobre 2023, nous avons diffusé et imprimé 900 exemplaires papiers, 500 en français, 400 en anglais. Ils ont été mis à disposition des doctorants, par exemple, à la journée de rentrée de cette année.

Je vais vous donner quelques éléments de l'enquête, même si je sais que vous l'avez tous lue, mais pour vous donner une idée de qui nous a répondu. On avait évidemment beaucoup d'Européens parce que cela inclut la France, donc plus de 60 % d'Européens, et pas mal de nationalités venant d'Afrique, un peu moins d'Asie et encore moins venant d'Amérique. Là, c'est pour les répondants.

Je passe à l'origine des financements de thèse des répondants. La majorité des répondants avaient été financés pour leur thèse sur des fonds publics français, en deuxième des fonds internationaux publics également et, en troisième, des fonds privés mais c'est relativement peu (8 % seulement). « Publics-privés » c'est surtout privés. C'est 11 % en tout avec les fonds des privés dont 5,5 % de bourses CIFRE.

Ceci ne reflète pas tout à fait la population parce qu'il y a plus de bourses CIFRE que cela. Ce qui veut dire que les gens qui ont été docteurs CIFRE ont tendance à moins répondre à cette enquête que les autres.

Je passe aux résultats. Nous avons un excellent taux d'insertion professionnelle pour nos docteurs puisque ceux qui ont été 3 ans après la soutenance sont à un taux d'emploi de 97,2 % et, 1 an après la soutenance, on est à plus de 90 % de taux d'emploi.

Il y a quelques disparités disciplinaires, mais qui sont faibles. Le taux d'employabilité oscille entre 85 % et 100 %. C'est donc vraiment un très bon taux d'employabilité. Ce qui casse certains préjugés qu'on entend de la part des étudiants de master qui nous disent qu'il n'y a pas de débouchés après la thèse. Les chiffres prouvent que c'est faux.

Si on va voir où sont embauchés les docteurs, un tiers sont embauchés dans l'enseignement supérieur et la recherche. Sur les trois lignes suivantes à l'écran, c'est du privé, c'est-à-dire la recherche et le R&D dans le privé, conseils, études et expertise également dans le privé et valorisation, accompagnement de la recherche et innovation, c'est public-privé mais ce n'est pas ESR. On a en gros un tiers des docteurs qui trouvent dans l'ESR et, le reste, dans le privé ou, après, dans des structures publiques, des carrières d'enseignement non supérieur, du journalisme scientifique où on peut considérer que c'est aussi du privé.

Vous voyez qu'il y a 8 % en santé humaine. Ce sont là des médecins qui étaient médecins avant de faire leur doctorat de sciences et qui restent évidemment médecins après. Pour ceux-là, le taux d'insertion est de 8 %. Peut-on dire que c'est un vrai taux d'insertion ou pas ? Sachant qu'ils étaient déjà soignants avant.

La part de CDI en France est assez importante 3 ans après la soutenance, elle est évidemment beaucoup plus faible juste 1 an après la soutenance. Je dis « en France » parce qu'à l'étranger, la notion de CDI n'est pas tout à fait la même, cela ne veut donc pas dire grand-chose.

Ce qui est intéressant, c'est la part des cadres qui est de plus de 85 % des répondants, qui ont heureusement un niveau cadre à l'embauche dans leur nouveau job.

Les salaires médians sont autour de 2 170 € nets. Pour la totalité des répondants, c'est évidemment plus 3 ans après qu'un an après, mais le salaire médian est de 2 100 € nets.

Si vous voulez plus de détails, je vous renvoie à la publication.

L'objectif de cette publication, la valorisation, c'est évidemment d'informer les doctorants qui rentrent concernant leur situation professionnelle future éventuelle et les opportunités de carrière après leur diplôme. Comme je le disais tout à l'heure, nous avons remis ce document aux premières années pour leur montrer qu'ils rentreraient dans une formation qui n'était pas si mal que cela.

Ce document doit être utilisé auprès des masters pour leur dire que s'ils font un doctorat, contrairement à la légende, ou à la légende urbaine, cela ne les mènera pas à rien, ils trouveront du travail derrière et ceci relativement rapidement.

C'est diffusé à tous les services internes des établissements. Nous avons également communiqué auprès de l'Apec, qui est un acteur de l'emploi des cadres qui peut accompagner nos docteurs à la recherche d'un emploi, ainsi qu'auprès de la Région, les partenaires comme Pôle emploi, etc., à l'échelle locale ou nationale.

Nous sommes l'une des rares universités à avoir dégagé du temps pour faire cette analyse parce que cela prend vraiment beaucoup de temps. Vous avez vu le calendrier. Candice Chaillou y a passé à peu près la moitié de son temps cette année.

Je ne sais pas si vous voulez poser des questions maintenant ou si je passe au point 2 avant d'aborder les questions globalement. C'est comme vous voulez.

M. Chamagne.- On va passer au point 2 et on verra après pour les questions.

M. Rigaud.- Le point 2, c'est l'autre moitié du travail de Candice Chaillou pendant l'année. Quand elle ne faisait pas ce document, elle s'occupait d'un projet de vidéo de valorisation du doctorat que nous avons mis en place cette année.

La chargée de valorisation, donc Candice Chaillou, au sein de la mission doctorale, est régulièrement sollicitée par les établissements d'UBFC pour faire la promotion du doctorat auprès des étudiants de licence, de master, d'écoles d'ingénieurs.

Elle présente ce qu'est le doctorat, les débouchés professionnels, comment on fait un doctorat, le mode de fonctionnement du doctorat.

Le problème, c'est que ces interventions, même si elles sont dans ses missions, lui prennent du temps et, comme tout le monde, elle a un emploi du temps de dingue. Nous avons donc réfléchi et décidé de créer un outil vidéo dont l'objectif ne serait pas franchement de la remplacer, mais au moins d'avoir un outil permettant de présenter aux étudiants les principales informations indépendamment d'une intervention qui peut être là pour répondre à des questions.

Nous avons donc fait cette vidéo qu'on pourra découper l'an prochain afin d'en faire des petites capsules pour mettre sur les réseaux sociaux parce que la vidéo globale fait 5 minutes, ce qui est trop long pour les réseaux sociaux. On va donc découper cela en capsules de 2 minutes ou un peu moins pour être mis sur les réseaux sociaux favoris de tout le monde, sauf moi puisque je ne suis pas sur les réseaux sociaux.

L'objectif de la vidéo n'était pas du tout de promouvoir le doctorat à UBFC, c'était de promouvoir le doctorat en général. Cette vidéo de 5 minutes intitulée « Doctorat, Docto...WHAT ? » indique ce qu'est un doctorat afin de lever des freins, déconstruire certains clichés, dire comment se déroule un doctorat, avec quelles étapes, ce qu'on fait, s'il y a un accompagnement avec des directeurs de thèse et le plus éventuel qu'apporte le doctorat dans une carrière professionnelle, le tout avec des témoignages soit de doctorants, soit de docteurs.

Comme le dit Candice, c'est une approche de type « doctorat mode d'emploi ».

Vous avez le calendrier à l'écran. Nous avons commencé en janvier 2022 à faire une réunion d'un groupe de travail où il y avait le collège doctoral, les services communication d'UBFC, uB et UFC, avec la participation des directeurs d'école doctorale et certains services d'orientation des établissements. Nous avons défini le périmètre du projet.

En avril, nous avons fait un cahier des charges et nous avons choisi un prestataire en fonction de ce cahier des charges. Nous avons identifié les doctorants témoins et, en septembre, nous avons commencé le tournage. Nous avons terminé en décembre dernier, c'est donc tout récent.

Nous devons présenter cette vidéo à l'AG du collège doctoral la semaine dernière, mais comme le système vidéo ne marchait pas, nous n'avons pas pu la présenter. Un lien a donc été envoyé à beaucoup de personnes, mais peut-être pas à tout le monde dans cette salle. Je ne sais pas si nous allons pouvoir la visionner maintenant.

M. Chamagne.- Oui, on va pouvoir la mettre.

M. Rigaud.- J'avais envoyé le lien à Mariata pour voir si cela pouvait marcher et que vous puissiez ainsi l'avoir directement. La semaine dernière, on avait bien l'image mais pas le son.

Si cela ne fonctionne pas, Mariata pourra renvoyer le lien à tous les membres du CAC qui pourront s'en faire une idée eux-mêmes.

M. Hilaire.- J'interviens juste pour dire que j'ai trouvé la vidéo très bien. J'ai eu l'occasion de la voir il y a quelque temps. C'est un gros travail qu'on ne mesure pas toujours très bien avec ces quelques minutes de vidéo. Donc bravo pour ce gros travail.

Intervenants.- Nous n'avons pas le son.

M. Chamagne.- Nous l'avons dans la salle.

Mme Rupic.- Pour partager une vidéo, il faut inclure le son dans Teams avant de partager. Il y a un petit bouton en haut pour inclure le son du PC sur lequel vous diffusez la vidéo.

M. Chamagne.- Mariata vous enverra le lien demain puisque seuls ceux qui sont en présentiel ont le son.

M. Rigaud.- Nous n'avons pas pu inclure le lien dans le rapport que vous avez parce qu'il faut préparer ce rapport en amont et le lien a été créé vendredi dernier.

Il faut que chacun s'empare de cette vidéo. On l'a envoyée à tous les établissements, toutes les institutions et aux directeurs de master, de choses comme cela, ou de Graduate School de manière à ce qu'elle soit utilisée. C'est-à-dire que le but, c'est que chaque responsable de master ou autres s'en empare de manière à pouvoir projeter cette vidéo lors de réunions d'information sur les débouchés d'un master ou des écoles d'ingénieurs.

Je vois qu'il y a quelqu'un qui l'a mise dans les échanges.

M. Chamagne.- C'est Mariata. Ainsi, vous l'avez tous.

M. Rigaud.- Il faut donc s'en emparer et l'utiliser. Elle est faite pour cela. C'était le point 2.

M. Chamagne.- Merci Thierry.

Avez-vous des commentaires, des remarques, des questions à poser par rapport à tout ce détail très intéressant que nous a présenté Thierry ?

M. Rauch.- Mon seul commentaire, c'est que quand j'ai lu le résultat de l'enquête, je me suis rendu compte que le taux d'emploi des docteurs était effectivement très bon. C'est donc plutôt rassurant.

Le fait qu'il y ait 85 % de cadres, c'est pas mal.

La seule chose – mais Thierry a apporté une réponse -, c'est qu'il n'y a pas tellement de thèses CIFRE. J'ai fait une thèse CIFRE et je pense qu'il n'y en a pas assez. On peut faire des thèses CIFRE jusque dans des petites entreprises de 3 ou 4 personnes et il y a plein de PME en Bourgogne-Franche-Comté. En fait, nos masters ou nos ingénieurs ne sollicitent pas assez les entreprises pour faire des thèses CIFRE et nos réseaux ne le font pas assez également. Je pense que c'est un point à développer.

Sinon, j'étais content des résultats de l'enquête qui sont vraiment encourageants.

Le salaire de départ n'est pas énorme, mais c'est tout de même pas mal. Quand j'ai démarré dans l'industrie, les salaires n'étaient pas très gros, surtout quand c'est une petite PME,

mais en même temps, quand tu démarres, le salaire n'est pas forcément la chose la plus importante. Ce qui est important, c'est d'avoir un projet, une fonction dans une entreprise, un rôle. Le salaire pourrait bien évidemment être peut-être à peine un peu plus élevé, mais en même temps, on sait qu'il va monter.

M. Rigaud.- En théorie, oui.

Je te rejoins sur le fait que ce sont des résultats encourageants.

Le fait aussi qu'il n'y ait que 33 %, globalement, de personnes embauchées dans le monde académique est important parce que cela montre, d'après notre analyse, qu'il y a de plus en plus de financements de thèse et de docteurs "produits". Par contre, le taux d'emplois académiques reste constant. Si le nombre de postes augmentait, on le saurait.

Le fait que cela n'absorbe que 33 % des docteurs d'une classe d'âge et que le taux d'emploi reste stable veut dire que les docteurs trouvent ailleurs et ça, c'est quelque chose qui est encourageant parce qu'on ne fait pas que se renouveler ; malgré l'augmentation du nombre de personnes que l'on forme et qui ont le doctorat, le taux d'emploi est très bon.

M. Rauch.- Ce dont il faut peut-être se méfier, c'est que certains docteurs - et j'en connais ici, à l'université - ont accepté les postes précaires et un peu sous qualifiés par rapport à leur doctorat. Ils travaillent dans des services de communication, des choses comme cela.

Ce n'est pas forcément un mal puisque c'est aussi une expérience, mais c'est un point de vigilance en se disant qu'on a formé des docteurs, qu'il faut donc tout de même qu'on essaie de leur favoriser un emploi solide après.

M. Chamagne.- Je suis d'accord.

M. Rigaud.- Après, l'emploi solide tel que nous l'entendons en tant qu'enseignant-chercheur ou chercheur, c'est justement poursuivre dans la recherche. Sauf que là, on se rend bien compte que les docteurs sont aussi recherchés en dehors de notre monde académique, ils sont aussi recherchés pour d'autres qualités que juste pour leurs compétences scientifiques.

C'est quelque chose qui est intéressant parce que cela commence à percoler. En dehors du monde académique, la capacité de résilience par la formation, par la recherche est quelque chose qui devient extrêmement recherché. Souvent, c'est opposé aux formations d'ingénieurs où les docteurs sont perçus comme étant des diplômés qui ont une capacité de résilience et de résistance à l'adversité beaucoup plus forte.

Mme Piat.- Ça, il est vrai que c'est bien. C'est vrai que le nombre de postes n'augmente pas, mais sur les deux dernières années, on a vu qu'il n'y avait pas autant de candidats que cela et que certains de nos docteurs ne candidataient pas sur nos postes de maître de conférences. Ils allaient plutôt dans l'industrie ou dans les start-up.

Avant, ils voulaient aller dans la recherche et, maintenant, j'ai l'impression que ce n'est pas vrai pour tous.

M. Rauch.- Il y en a même qui quittent la recherche aujourd'hui, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps.

Je suis allé chez ZEISS, en Allemagne, en mars de cette année. Ils fabriquent des microsystèmes et des microscopes électroniques. Ils embauchent 1 500 docteurs. C'est-à-dire que depuis la crise Covid et depuis le retour de la microélectronique, il y a des grands

équipementiers comme STMicroelectronics en France ou ZEISS en Allemagne qui embauchent beaucoup de docteurs, y compris en sociologie puisqu'ils font des études sur l'acceptabilité de leurs produits, etc.

Il est donc vrai que dans les 3 ou 4 années qui viennent, il va y avoir encore plus de docteurs qui vont être embauchés dans l'industrie parce que les salaires sont attractifs. Ce sont des gros projets qui sont très intéressants.

M. El Naboulsi.- Le marché du travail en Allemagne n'est pas le même que chez nous.

M. Rauch.- Oui, mais ZEISS écrit à des gens qui publient. Si tu fais une publication dans leur domaine, ils t'écrivent pour te dire de venir travailler chez eux, avec ce qu'ils peuvent d'offrir.

M. El Naboulsi.- En Suisse aussi.

M. Rauch.- La Suisse est le pays de tous les ingénieurs ENSMM.

M. Chamagne.- Pas uniquement. Nos masters Energie à Belfort partent aussi en Suisse.

M. Rauch.- Tous ceux qui sont le long de la frontière.

Mme Lankarani.- Je ne voudrais pas être de mauvais augure, mais j'aimerais savoir si vous avez entendu parler également de la suppression du CNRS qui va devenir un établissement juste de moyens.

M. Rigaud.- J'en ai d'autant plus entendu parler que je suis chercheur CNRS, donc oui, effectivement. Mais là, cela dépasse un peu le cadre de ce que nous sommes en train de dire. Après, c'est sûr que ce sera sans doute beaucoup moins d'emplois dans cet institut.

Pour revenir sur ce qu'on disait à l'instant, sachant que cela en fait partie, dans nos métiers actuellement, quand on a des doctorants dans les labos et d'après l'expérience que j'en ai, nous ne leur vendons plus du rêve. C'est fini.

C'est peut-être aussi générationnel, mais les jeunes ne sont plus attirés par nos boulots, non pas par ce qu'ils font au quotidien au labo parce que je pense que la recherche les intéresse fondamentalement. Ils adorent obtenir des résultats, les analyser, les confronter avec d'autres collègues, etc. Par contre, comme ce n'est que 5 à 10 % de notre activité quotidienne, ils voient bien que le reste, donc pour 90 %, ne leur vend pas du rêve.

J'ai eu deux doctorants et j'en suis arrivé à un constat d'échec parce qu'ils m'ont dit qu'ils ne voulaient pas faire le métier que je fais. Ils veulent terminer leur thèse pour avoir un diplôme de haut niveau, mais ils ne vont certainement pas faire de la recherche publique.

C'est peut-être aussi une explication au-delà du salaire et j'imagine qu'en électronique, le salaire est nettement plus élevé dans le privé. Au-delà du salaire, il y a l'attractivité de la recherche qui, il y a quelques années, était encore un certain espace de créativité, de liberté, etc. Et là, mes deux doctorants m'ont dit que si c'était comme cela, ce n'était pas la peine puisqu'il y avait autant de contraintes que dans n'importe quelle boîte privée, donc tant qu'à faire, autant aller dans le privé où il y a les mêmes contraintes mais où on sait pourquoi on travaille.

Mme Lankarani.- Je ne sais pas si vous en avez entendu parler, il y a un programme de valorisation des docteurs auprès des entreprises.

M. Rigaud.- Oui. La publication qu'on a faite, on l'a aussi envoyée auprès des entreprises pour leur montrer ce que deviennent nos docteurs et essayer de les intéresser à cela.

On parlait tout à l'heure de l'Allemagne, mais en Allemagne, ZEISS embauche des docteurs parce que c'est le haut niveau. En France, si ZEISS embauche, il va plutôt aller chercher dans les écoles d'ingénieurs parce que, à tort ou à raison, c'est considéré de plus haut niveau que ce qui se passe dans les universités.

Les grandes écoles d'ingénieurs se vendent beaucoup mieux que nous ne vendons nos doctorants. Il y a des gens qui sont à la fois dans les écoles d'ingénieurs et qui forment des docteurs et là, c'est de la schizophrénie. Moi, je ne suis pas dans ce cas-là, je ne vends que des docteurs d'université. Ce que je veux dire, c'est que le marché de l'emploi et la façon dont il est structuré n'ont rien à voir dans le monde anglo-saxon au sens large par rapport à ce que nous avons chez nous.

Pour nous, promotionner nos docteurs veut dire promotionner nos docteurs par rapport aux gens qui sortent des écoles d'ingénieurs en France. La question ne se pose donc même pas en dehors de l'hexagone.

Mme Lankarani.- Le programme dont je parle est un programme au niveau national.

M. Rigaud.- Il n'est pas encore décliné à un niveau plus local. Ça reste en fait très global. Pour faire très court, c'est pour les entreprises du CAC 40. Ils commencent vraiment à embaucher, mais je ne sais plus qui, tout à l'heure, a parlé des petites et moyennes entreprises, c'est aussi à ce niveau-là - sans parler des créations d'entreprises - que cela peut se jouer et ceci dans tous les domaines. Il n'y a pas que les sciences dures qui trouvent des débouchés dans le privé.

M. Rauch.- Aujourd'hui, les jeunes entreprises qui embauchent des docteurs ont une réduction d'impôt sur les deux ou trois premières années. Il y a donc pas mal de docteurs qui sont embauchés dans des petites PME ou dans des jeunes entreprises parce que cela leur donne un avantage fiscal ou une réduction d'impôt.

M. Chamagne.- Je regardais le peu de thèses CIFRE. En moyenne, je suis très largement au-dessus puisque je crois que dans ma carrière, cela doit être la 10^{ème} ou 11^{ème} que j'encadre en CIFRE, en sachant que là, j'en redémarre une. J'ai la chance, la plupart du temps, qu'ils soient embauchés ensuite et pas forcément que dans les grands groupes.

Il y a en effet des grilles salariales qui permettent aux docteurs, s'ils ne sont pas embauchés en tant que docteurs, de prendre en compte leurs trois années de thèse en tant qu'expérience, et donc d'avoir un salaire supérieur à un ingénieur qui sort d'une école d'ingénieurs ou d'un master.

Mais c'est très différent d'une entreprise à l'autre. Et moi, je suis dans un secteur sciences plutôt dures.

M. Rauch.- Il y a eu une enquête Apec il y a quelques années qui montrait que ce que disait Thierry Rigaud était vrai, c'est-à-dire que les ingénieurs peuvent avoir un salaire plus élevé au démarrage de carrière en France. Par contre, les docteurs ont une progression de

carrière beaucoup plus grande que les ingénieurs. À un moment donné, les ingénieurs plafonnent alors que les docteurs peuvent atteindre des postes à très hautes responsabilités.

M. Chamagne.- C'est vrai.

On parlait de la fonction publique et des postes d'enseignants-chercheurs. Je crois qu'il ne faut pas se voiler la face, le salaire de départ est bien trop bas pour attirer un jeune enseignant-chercheur.

M. Rauch.- Je ne sais pas si, quand tu es jeune enseignant, tu regardes seulement le salaire. On est aussi dans un contexte où les trois ou quatre dernières années que l'on vient de vivre au niveau UBFC, avec cet environnement, cette espèce de morosité, n'incitent pas à embaucher des gens.

M. Chamagne.- Regarde autour de toi ; ce n'est pas spécifique à UBFC. Je travaille avec des collègues au niveau national, quand tu vois le salaire d'embauche d'un maître de conférences, ça fait presque un peu peur, même si cela a été un peu revalorisé, au regard de 8 ou 9 années d'études après le bac.

Peut-être que dans certaines disciplines cela peut se comprendre, mais je parlais de sciences. Si tu fais une thèse en maths ou en info, tu ne restes pas, tu t'en vas.

Mme Piat.- Je me souviens, quand j'étais à Compiègne, que des gens qui avaient été recrutés sur des postes de recherche avaient été happés par des grosses boîtes parce qu'ils étaient dans le domaine de l'IA, de l'info, des stats, etc. Ils ne sont pas restés !

M. Chamagne.- Évidemment ! Il ne faut pas se voiler la face.

M. Rigaud.- Et tous les problèmes que vous évoquez là se retrouvent avant le doctorat, c'est-à-dire qu'il y a une baisse nationale du nombre d'inscrits en doctorat qui vient exactement des mêmes causes, à savoir qu'en sortant de master, il est beaucoup plus attractif d'aller dans pas mal de domaines dans le privé plutôt que de commencer une thèse dans le public.

C'est cette espèce de phénomène d'emballlement qui se retrouve après.

Par contre, un des prétextes pour dire qu'ils ne veulent pas faire de thèse, c'est qu'il n'y a pas de travail après, que de toute façon c'est bouché. Et justement, avec l'enquête qu'on a là, on voit qu'on trouve du travail parce que dans le document, il y a le temps mis à trouver un emploi et je crois que c'est très rapide.

M. Chamagne.- On est bien d'accord.

Avez-vous d'autres commentaires ? (*Néant*).

Merci, Thierry, pour ce rapport très détaillé et très intéressant.

Vous avez dû recevoir le lien de la vidéo, sinon Mariata vous l'enverra dès demain.

M. Rigaud.- Je vais vous laisser et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

M. Chamagne.- Merci. Bonnes fêtes de fin d'année.

5. Questions diverses

Nous en arrivons aux questions diverses.

Est-ce que vous avez des questions diverses ? (*Néant*).

On va donc clore cette séance.

Je vous remercie à nouveau pour votre présence, que ce soit à distance ou en présentiel.

Merci pour ces débats très intéressants.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Ce semestre un peu long puisque nous sommes en vacances le 22 décembre au soir.

Profitez bien des fêtes en famille et avec vos amis, reposez-vous bien et revenez en forme.

À bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 07).

Didier CHAMAGNE, Président du CAC d'UBFC

